

URBANISME

2- Additif à la délibération prise par le conseil municipal du 17 septembre 2013 concernant la cession d'un immeuble

Rapporteur : Gilles COURGEY

Dans le cadre de son partenariat et d'un projet global pour Beaucourt avec Territoire Habitat, la commune a sollicité l'organisme logeur pour aménager un logement dans une maison lui appartenant, située au « cœur de ville », impasse Salengro.

La commune a cédé ce logement par le biais d'un bail emphytéotique de 60 ans à partir de la fin des travaux. Il a été prévu que la commune de Beaucourt prenne à sa charge 50% de la réfection de la toiture et 50% de la rénovation de la façade.

Le coût estimatif était de 20 330€. Après consultation des entreprises, il s'élève à 19 217,64€TTC. Après accord avec Territoire Habitat, la somme ci-dessus mentionnée sera payée dans le cadre du BP 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du changement de montant et de l'inscription budgétaire pour 2015.

FINANCES

3- Vote du compte administratif 2013 – Budget général – Annexe 1

Rapporteur : Cédric PERRIN

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance, et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Tournier, Premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude Tournier, Premier adjoint, expose au Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à la majorité, moins trois abstentions (Alexa Demouge, Luc Renaud, Jean-Luc Page), le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le compte administratif 2013.

4- Affectation du résultat du CA 2013 – Budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

RESULTATS DE L'ANNEE 2013 avec RAR

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes nettes	1 966 819,79	5 337 933,34
dépenses nettes	1 800 880,16	5 145 494,59

<i>résultat brut de l'exercice</i>	165 939,63	192 438,75
<i>Intégration 002 syndicat CEG</i>		319,22
<i>restes à réaliser dépenses</i>	401 465,00	
<i>restes à réaliser recettes</i>	157 512,34	
<i>résultat net de l'exercice</i>	-78 013,03	192 757,97
<i>résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	-249 357,12	268 931,71
<i>part affectée à l'investissement</i>		268 931,71
<i>résultat net de clôture de l'exercice</i>	-327 370,15	192 757,97
<i>résultat cumulé</i>		-134 612,18

Déficit d'investissement	83 417,49	Imputation au 001
RAR Dépenses	401 465,00	
RAR Recettes	157 512,34	
Besoin de financement	327 370,15	
excédent de fonctionnement	192 757,97	Affectation au 1068

Au vu du tableau ci-dessus, le Conseil Municipal, à la majorité, moins trois abstentions (Jean-Luc Page, Luc Renaud, Alexa Demouge) décide :

- D'affecter la somme de 83 417.49 euros en section d'investissement pour couvrir le déficit constaté,
- De maintenir en section de fonctionnement l'excédent de 192 757 .97 euros.

5-Vote du compte de gestion 2013 – Budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier de DELLE et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

6-Vote des taux d'imposition pour l'année 2014

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil municipal, à la majorité, moins trois abstentions (Luc Renaud, Jean-Luc Page, Alexa Demouge) décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an passé, soit de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 10.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %.

7-Vote du Budget primitif 2014– Budget général – Annexe 1

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité, moins trois contre (Luc Renaud, Jean-Luc Page, Alexa Demouge) approuve le budget primitif 2014 tel que présenté.

8-Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Cédric PERRIN

"Vie Associative"	Proposition BP 2014	
	Ordinaire	Projets
SUBVENTIONS		
ABC l'Espoir	100 €	
ACAB (Commerçants)	1 500 €	400 €
Amicale Décorés du Travail	200 €	
Amicale Sapeurs pompiers	800 €	
Amicale Parents Collège	200 €	
Amis d'Ailleurs	200 €	
Amis de Bornèque	200 €	
Amis des Orgues de Beaucourt	300 €	
Amis du musée	200 €	
Amis de la Maison Blanche	200 €	
Anciens Combattants FNACA	200 €	
A.C.B.	200 €	
Atelier bois pour enfants	200 €	400 €
ASBVF (Vétérans Foot)	200 €	
Badminton (BCBE)	300 €	
Beaucourt en fête	17 000 €	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 600 €	
Beaucourt Handball	400 €	500 €
Boxing Détente Beaucourtoise	200 €	200 €
Cardworld	100 €	
Cavaliers Randonneurs	3 000 €	1 000 €
Chorale au cœur du Grammont	400 €	
Club de l'amitié	200 €	
CSB football	3 000 €	1 000 €
CSB gymnastique	2 700 €	300 €
CSB ski	2 850 €	
CSB Tennis	3 000 €	
Donneurs de sang	200 €	
EVBS	2 000 €	
Gaule Beaucourtoise	400 €	
Gym Volontaire	250 €	
Haltères Egaux	500 €	
Jeunes sapeurs pompiers	300 €	
Judo	1 325 €	
Kino KenKyukai (Aïkido)	200 €	
Maison pour tous	42 685 €	1 000 €
Onde beaucourtoise	200 €	
Passion VTT	500 €	500 €
Pétanque	300 €	100 €
Potagers du Grammont	400 €	1 000 €
Sauvergarder le Temple	300 €	
Télésud	4 100 €	1 000 €

Twispeel group	1 600 €	200 €
Provision	1 000 €	
Sous-totaux "Vie associative"	Ordinaire	Projets
	95 710	7 600
TOTAL "Vie associative"	103 310	
"Social"	Proposition BP 2014	
SUBVENTIONS	Ordinaire	Projets
	45 000	0
TOTAL "Général"	148 310	

Monsieur Stéphane FROSSARD et Madame Josette Besse, concernés par ce vote en tant que Présidents d'Association, s'abstiennent. Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (Stéphane Frossard, Josette Besse) décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2014.

8- Formation des élus

Rapporteur : Cédric PERRIN

La Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation.

Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

L'Association Départementale des Maires propose, dans le cadre de notre adhésion, un calendrier de formations gratuites pour 2014 comme suit :

Thèmes	Dates et horaires
Le Statut de l'élu local (UTBM Belfort, amphithéâtre I 102)	Mardi 15 avril
Le Conseil Municipal 1ère partie (UTBM Belfort, amphithéâtre I 102)	Jeudi 15 mai
Le Conseil Municipal 2ème partie (UTBM Belfort, amphithéâtre I 102)	Jeudi 22 mai
Le budget communal (UTBM Belfort, amphithéâtre I 102)	Jeudi 5 juin
La comptabilité publique (Amphithéâtre Louis Neel URFSTGI Belfort vieille ville, rue Chantereine)	Jeudi 12 juin
La décentralisation : répartition des compétences	Jeudi 19 juin (à

	<i>confirmer)</i>
Les communes et l'intercommunalité	Jeudi 26 juin
Les responsabilités des élus	<i>Date à définir</i>
Les pouvoirs de police du maire	<i>Date à définir</i>
Le Maire, premier magistrat de la commune et agent de l'Etat	<i>Date à définir</i>
L'Etat civil	<i>Date à définir</i>
Les communes et l'urbanisme	<i>Date à définir</i>
La gestion des cimetières	<i>Date à définir</i>
Le périscolaire	<i>Date à définir</i>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le planning de formation des élus de la collectivité, tel que présenté ci-dessus.

-d'imputer la somme de 500 euros pour d'autres formations payantes dispensées par d'autres partenaires sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6535.

Fin de séance à 21 heures 30
 Fait à Beaucourt,
 Le 25 avril 2014

La Secrétaire de séance
Josette BESSE